

Conférence romande de l'égalité

Service pour la promotion de l'égalité
entre homme et femme (SPPE)
Rue Pierre-Fatio 15
1204 Genève
+41 (0)22 388 74 50
contact@egalite.ch

Aux représentant-e-s des médias

Genève, le 12 décembre 2011

Communiqué de presse

Égalité entre femmes et hommes:

La Suisse n'honore pas ses engagements

Les milieux de l'égalité en Suisse romande se mobilisent pour faire respecter les normes fixées par la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), convention ratifiée par la Suisse. Les acteurs et actrices institutionnel-le-s, dans toutes les sphères de compétence et à tous les échelons, sont interpellé-e-s pour mener une politique active et dynamique en faveur de l'égalité entre femmes et hommes.

Egalite.ch la Conférence romande de l'égalité a tenu le 9 décembre 2011 à Genève ses assises annuelles, en présence des responsables de l'égalité entre femmes et hommes des bureaux cantonaux et municipaux, des universités et des hautes écoles de Suisse romande.

Egalite.ch relève à cette occasion que si l'année 2011 a été marquée par de nombreux anniversaires commémorant l'entrée en vigueur de lois essentielles pour l'égalité entre femmes et hommes comme le droit de vote des femmes suisses en 1971, la nécessité perdure de favoriser l'égalité de fait dans tous les domaines de la vie.

Egalite.ch se préoccupe en effet de la persistance des inégalités salariales entre femmes et hommes (18.4% en moyenne suisse dans le secteur privé), de la faible part de femmes dans les postes décisionnels des entreprises (15%) ou dans les parlements (25.5% de femmes en moyenne dans les législatifs cantonaux), de l'influence toujours prépondérante du sexe sur l'orientation professionnelle (94% de garçons dans les filières professionnelles de l'ingénierie et de la technique; 92% de filles dans celles de la santé) ou encore de l'usage de représentations très stéréotypées des hommes

egalite.ch

et des femmes dans les médias et dans la publicité, qui participent à banaliser les violences sexistes.

Ces données révèlent le chemin restant à parcourir pour atteindre la réalisation de l'égalité entre femmes et hommes dans les faits.

Face à ce constat, egalite.ch rappelle que la Suisse a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF).

Ce traité international fixe des normes et donne des pistes concrètes aux administrations, associations et institutions pour mener une politique active et dynamique en faveur de l'égalité entre femmes et hommes.

Egalite.ch demande donc aux acteurs et actrices concerné-e-s, dans toutes les sphères de compétence et à tous les échelons, de mettre en œuvre les engagements pris par la ratification de la CEDEF. Enfin, egalite.ch invite les partenaires intéressé-e-s à collaborer avec les Bureaux fédéral et cantonaux de l'égalité, les Bureaux de l'égalité des Hautes écoles, des universités et des villes, dans le but de concrétiser et d'atteindre les objectifs fixés à la Suisse par le Comité onusien de la CEDEF.

Conférence romande de l'égalité:

www.egalite.ch

Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité:

www.equality.ch

Programme fédéral "Egalité des chances entre femmes et hommes dans les universités" 2000-2011:

www.crus.ch

Programme fédéral Egalité des chances entre femmes et hommes dans les HES:

www.hes-so.ch

En 2012, le bureau de l'égalité du canton du Jura présidera la conférence romande de l'égalité.

Contact presse:

Muriel Golay - Présidente 2011 de la Conférence romande de l'égalité - directrice du Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme (SPPE) - **078 621 60 44**